

Ramsauer GmbH & Co KG

4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 22.02.2013

Version 02. Remplace la version : 01

Page 1 / 10

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société**1.1 Identificateur de produit****Bau Dicht 320****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Revêtement d` étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société**

Ramsauer GmbH & Co KG

Sarstein 17
 4822 Bad Goisern / H. / AUSTRIA
 Téléphone +43(0)6135 8205-0
 Téléfax +43(0)6135 8323
 Site internet www.ramsauer.at
 E-mail office@ramsauer.at

Secteur informatif**Informations techniques**

office@ramsauer.at

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de

1.4 Téléphone en cas d' urgence**Organe consultatif**

(INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Société

+43(0)6135 8205-0 Mo.-Do.: 7.30-17.00, Fr.:7.30-12.00

SECTION 2: Dangers possibles**2.1 Classification de la substance ou du mélange****2.1.1 Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)****Pictogrammes de danger**

non applicable

2.1.2 Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)**Symbole de danger**

aucun

Phrases-R

aucun

Le produit doit être marqué selon les directives de l'UE.

2.2 Éléments d'étiquetage**Marquage selon règlement (CEE) 67/548 ou (CEE) 1999/45****Symbole de danger**

aucun

Phrases-R

aucun

Caractéristique particulière

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Contient: N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine. Peut déclencher une réaction allergique.

2.3 Autres dangers**Dangers physico-chimiques**

Pas de dangers particuliers connus.

Dangers pour la santé

Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.

Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

Ramsauer GmbH & Co KG

4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 22.02.2013

Version 02. Remplace la version : 01

Page 2 / 10

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants**3.1 Type de produits:**

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - <10	Amide wax
	EINECS/ELINCS: 907-495-0, ECB-Nr.: 01-2119545465-35-XXXX
	GHS/CLP: Aquatic Chronic 3 - H412
	EEC: R 52

Commentaire relatif aux composants Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste. Pour le texte intégral des mentions H et des phrases R: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Indications générales non applicable

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Agent d'extinction approprié Dioxyde de carbone.
Eau pulvérisée.
Produits extincteurs en poudre.
Mousse.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

oxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ramsauer GmbH & Co KG

4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 22.02.2013

Version 02. Remplace la version : 01

Page 3 / 10

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec les produits alimentaires et les aliments pour animaux.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Stocker au frais. Stocker au sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2

Ramsauer GmbH & Co KG

4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 22.02.2013

Version 02. Remplace la version : 01

Page 4 / 10

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Conc. [%]	Substance
1 - <10	Dioxyde de titane
	CAS: 13463-67-7, EINECS/ELINCS: 236-675-5, ECB-Nr.: 01-2119489379-17-XXXX
	VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 mg/m ³
	Méthanol
	CAS: 67-56-1, EINECS/ELINCS: 200-659-6, EU-INDEX: 603-001-00-X
	VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 200 ppm, 260 mg/m ³ , TMP (n°) 84; FT (n°) 5
	VLCT: Valeur limite court terme (15min): 1000 ppm, 1300 mg/m ³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Conc. [%]	Substance / CE VALEURS LIMITES
	Méthanol
	CAS: 67-56-1, EINECS/ELINCS: 200-659-6, EU-INDEX: 603-001-00-X
	8 heures: 200 ppm, 260 mg/m ³ , H

DNEL

Conc. [%]	Substance
1 - <10	Amide wax
	Consommateurs, oral, Long-term - systemic effects: 0,56 mg/kg bw/d.
	Consommateurs, dermique, Long-term - local effects: 3,75 mg/cm ² .
	Industrie, dermique, Long-term - local effects: 3,75 mg/cm ² .
	Industrie, inhalatoire, Acute - local effects: 30,3 mg/m ³ .
	Industrie, dermique, Acute - local effects: 11,2 mg/cm ² .
	Industrie, inhalatoire, Long-term - local effects: 3 mg/m ³ .
	Consommateurs, dermique, Acute - local effects: 11,2 mg/cm ² .
	Industrie, inhalatoire, Acute - systemic effects: 3 mg/m ³ .

PNEC

Conc. [%]	Substance
1 - <10	Amide wax
	sediment (Eau douce), 1080 mg/kg dw.
	soildu sol, 217 mg/kg dw.
	Eau douce, 43,2 µg/l.
	Eau de mer, 4,32 µg/l.
	Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/l.
	sediment (Eau de mer), 108 mg/kg dw.

Ramsauer GmbH & Co KG

4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 22.02.2013

Version 02. Remplace la version : 01

Page 5 / 10

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Protection des yeux	Lunettes de protection.
Protection des mains	Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374). Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
Protection corporelle	Non indispensable sous des conditions normales.
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Protection respiratoire	Non indispensable sous des conditions normales.
Risques thermiques	non applicable
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Voir le SECTION 6+7.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	pâteux
Couleur	variable
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non applicable
Valeur du pH	non applicable
Valeur du pH [1%]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	non applicable
Point d' éclair [°C]	non applicable
Température d'inflammation [°C]	non applicable
Limite inférieure d'explosion	non applicable
Limite supérieure d'explosion	non applicable
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	1,45 (DIN 52451)
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non applicable
Vitesse d'évaporation	non applicable
Point de fusion [°C]	non applicable
Auto-inflammation [°C]	non applicable
Temp. de décomposition [°C]	non déterminé

9.2 Autres informations

aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable sous des conditions normales.

Ramsauer GmbH & Co KG

4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 22.02.2013

Version 02. Remplace la version : 01

Page 6 / 10

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

10.5 Matières incompatibles

non déterminé

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Conc. [%]	Substance
1 - <10	Amide wax
	LD50, dermique, Rat: > 2000 mg/kg bw (OECD 402).
	LC50, inhalatoire, Rat: 5110 mg/m ³ (4 h) (OECD 403).
	NOAEL, oral, Rat: 1000 mg/kg bw/d (OECD 421).
	LD50, oral, Rat: > 2000 mg/kg bw (OECD 423).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire non déterminé

Corrosion cutanée/irritation cutanée non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée non déterminé

Mutagenèse Il n'existe pas de remarques concernant les propriétés mutagènes.

Toxicité sur la reproduction Le produit contient une ou plusieurs des substances de la Repr. Cat. 3 (UE).
(CAS 870-08-6)

Cancérogénèse Il n'existe pas de remarques concernant les propriétés cancérogènes.

Remarques générales

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.
Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 12: Informations écotoxicologiques**12.1 Toxicité**

Conc. [%]	Substance
1 - <10	Amide wax
	LC50, (96h), poisson: > 100 mg/l (OECD 203).
	EC50, (72h), Algae: 43,2 mg/l (OECD 201).
	EC50, (48h), Daphnia magna: 94,9 mg/l (OECD 202).
	NOEC, (72h), Algae: 37 mg/l (OECD 201).
	NOAEL, (48h), Daphnia magna: 45 mg/l (OECD 202).

Ramsauer GmbH & Co KG

4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 22.02.2013

Version 02. Remplace la version : 01

Page 7 / 10

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	non déterminé
Biodégradabilité	non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non à classer de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

070299

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport fluvial (ADN)	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Ramsauer GmbH & Co KG
4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 22.02.2013

Version 02. Remplace la version : 01

Page 8 / 10

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2013); IMDG-Code (2013, 36. Amdt.); IATA-DGR (2013)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012
- Observer les restrictions d'emploi	non
- VOC (1999/13/CE)	0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

SECTION 16: Autres données

16.1 Phrases-R (SECTION 3)

R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.

16.2 Mentions de danger (SECTION 3)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ramsauer GmbH & Co KG

4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 22.02.2013

Version 02. Remplace la version : 01

Page 9 / 10

16.3 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]
IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]
LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]
PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

16.4 Autres données

Positions modifiées

SECTION 4 ajouté: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

SECTION 4 ajouté: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

SECTION 4 supprimé: En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

SECTION 7 ajouté: Ne pas stocker avec les produits alimentaires et les aliments pour animaux.

SECTION 7 ajouté: Stocker au frais.

SECTION 8 ajouté: Non indispensable sous des conditions normales.

SECTION 8 ajouté: Non indispensable sous des conditions normales.

SECTION 11 ajouté: Données toxologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 11 ajouté: Le produit contient une ou plusieurs des substances de la Repr. Cat. 3 (UE).

SECTION 11 ajouté: Il n'existe pas de remarques concernant les propriétés cancérogènes.

SECTION 11 ajouté: Il n'existe pas de remarques concernant les propriétés mutagènes.

SECTION 12 ajouté: Non à classer de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.

SECTION 12 ajouté: Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 15 supprimé: Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 2 supprimé: Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires.

SECTION 2 ajouté: Le produit doit être marqué selon les directives de l'UE.

SECTION 15 ajouté: 5.2.5.